



DÉPISTAGE  
DES CANCERS  
PARLONS-EN

# DÉPISTAGE ET PRÉVENTION DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS LE RÔLE DU MÉDECIN GÉNÉRALISTE

## LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS EN CHIFFRES

- 3 000 nouveaux cas par an.
- 1 000 décès par an.
- 235 000 frottis anormaux par an, dont 31 000 lésions précancéreuses ou cancéreuses.
- 2 moyens d'agir : la vaccination anti-HPV et le frottis cervico-utérin.
- 60% de couverture de la population cible par dépistage.
- 17% de jeunes filles vaccinées (certains pays comme le Royaume-Uni ont atteint des taux de couverture de 80% grâce à la mise en place d'une vaccination systématique en milieu scolaire).

## LE DÉPISTAGE

Votre rôle est essentiel pour favoriser la réalisation régulière de ce dépistage par un plus grand nombre de femmes.

**POPULATION CIBLE :** les femmes de 25 à 65 ans, vaccinées ou non contre les HPV.

**FRÉQUENCE :** tous les 3 ans (après 2 frottis normaux effectués à 1 an d'intervalle).

**40% des femmes ne réalisent pas ou pas assez régulièrement de frottis.**

Il s'agit des femmes :

- de 50 à 65 ans ;
- des catégories socio-économiques les moins favorisées ;
- admises en ALD ;
- en situation de handicap.

## COMMENT AGIR ?

- **En interrogeant systématiquement vos patientes** sur la date de leur dernier frottis.
- **En leur rappelant que le frottis ne s'arrête pas à la ménopause**, en raison de l'évolution lente des anomalies liées aux HPV.
- **En proposant un frottis de dépistage au moment de la déclaration de grossesse** à vos patientes n'ayant pas fait de frottis depuis plus de 3 ans<sup>(1)</sup>.
- **En réalisant un frottis** ou en adressant vos patientes à un gynécologue, à un autre généraliste, à une sage-femme, à un centre de santé, à un centre mutualiste ou à un centre de planification familiale. Le frottis peut aussi être fait, sur prescription, dans certains laboratoires d'analyses de biologie médicale et d'anatomopathologie.

(1) Arrêté du 3 février 2010 relatif à la proposition de réalisation d'un frottis cervico-utérin lors du premier examen prénatal.

## LA VACCINATION ANTI-HPV

La vaccination des jeunes filles contre les papillomavirus humains (HPV) est :

- **un moyen complémentaire de prévention du cancer du col de l'utérus**, recommandée chez les filles entre 11 et 14 ans;
- **à réaliser avant le début de la vie sexuelle**, pour les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection (60% des contaminations ont lieu pendant la première année de la vie sexuelle);
- **gage d'une meilleure réponse vaccinale** quand elle est initiée à un âge précoce, mais une vaccination qui peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans révolus.

### COMMENT AGIR ?

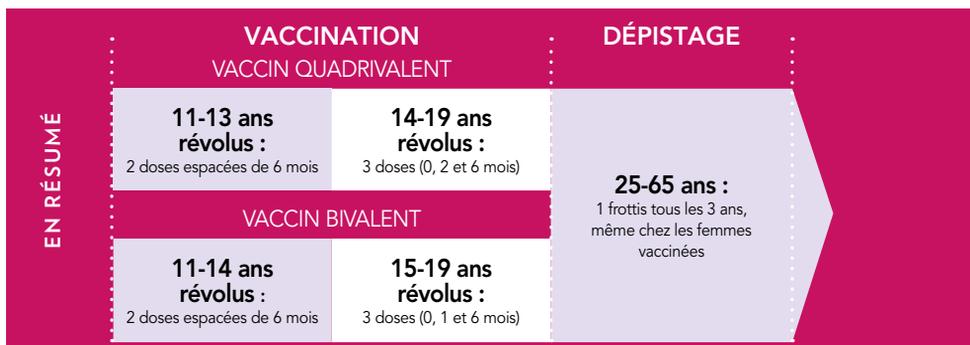
- **En sensibilisant systématiquement vos jeunes patientes et leurs parents** à l'importance de cette vaccination.
- **En les informant sur l'importance de réaliser l'ensemble des injections.** À noter que lorsque le schéma vaccinal est interrompu, il n'est pas nécessaire de refaire un schéma complet. Les doses manquantes peuvent être administrées au-delà de l'intervalle des 12 mois après la première dose.
- **En profitant du rendez-vous vaccinal** pour le rappel dTcaP afin d'initier ou de compléter la vaccination contre les HPV. Une coadministration avec un vaccin contre l'hépatite B est possible.
- **En répondant aux inquiétudes éventuelles sur ce vaccin.** Les effets secondaires les plus fréquemment observés sont :
  - des réactions locales au point d'injection ;
  - parfois de la fièvre ;
  - plus rarement des syncopes vasovagales justifiant la recommandation de la vaccination en position allongée et d'une surveillance médicale de 15 minutes après la vaccination.

Les résultats de l'étude<sup>(2)</sup> menée par l'ANSM et l'Assurance maladie portant sur une cohorte de 2,2 millions de jeunes filles montrent que :

- la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) n'entraîne pas d'augmentation du risque global de survenue de maladies auto-immunes ;
- une augmentation du risque de syndrome de Guillain-Barré apparaît toutefois probable mais extrêmement rare (de 1 à 2 cas pour 100000 filles vaccinées).

À ce jour, dans le monde, 140 millions de jeunes filles ont été vaccinées contre les HPV.

(2) Étude ANSM, Assurance maladie, « Vaccins anti-HPV et risque de maladies auto-immunes : étude pharmaco-épidémiologique ». Septembre 2015.



RETROUVEZ UN DOSSIER D'INFORMATION COMPLET  
ET DES SUPPORTS À COMMANDER SUR [e-cancer.fr](https://www.e-cancer.fr)